



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 19
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-33
Conseil Municipal du 24 Mars 2021

DATE DE CONVOCATION : 18 Mars 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE -- B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU
T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC -
S.BROUILLET - W. BOURGEAU - E.PISANI - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-
CLEMENTEL - S.RAYNAUD - S. DELIMOGE

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K.GAI ayant donné pouvoir à
J .L.LEVESQUE - G. MIGNON ayant donné pouvoir à B. LAFAYE - C. BONNEAU ayant donné
pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. ORMECHE ayant donné pouvoir à W BOURGEAU - K.PERROIS
ayant donné pouvoir à M.VILLEGER - C. NANGLARD ayant donné pouvoir à J.F. CESSAC -
P.BERTON ayant donné pouvoir à S DELIMOGE - C. RAFIN ayant donné pouvoir à S.
RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: K.GAI- G. MIGNON- C. BONNEAU- P. ORMECHE -
K.PERROIS- C. NANGLARD - P.BERTON - C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J.F. CESSAC

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS FRICHE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE
- REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN POLE MULTISERVICES - BATI DU PLAINEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les dispositions des articles L 2334-32 et suivants, L 2334-42

VU la Présentation du Plan de relance le 3 septembre 2020

VU les nouveaux dispositifs mobilisables Volet foncier et ingénierie en appui au programme
Action Cœur de Ville

VU les opérations de recyclage foncier et les modalités d'attribution du fonds friche

VU l'opération de revitalisation du territoire de Cognac et portant convention par arrêté
préfectoral du 6 septembre 2019 élargi aux communes de Châteauneuf sur Charente, Jarnac
et Segonzac,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2019 portant extension du périmètre de
l'Opération de Revitalisation de Cognac, aux pôles d'équilibre Châteauneuf, Jarnac,
Segonzac

VU l'axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré, l'objectif 1
développer le commerce de proximité, l'action 1.1 revitaliser le quartier du Plaineau par la
création de cellules commerciales ; ce quartier étant un secteur stratégique à revitaliser par
la création de commerces et de services

VU l'axe 5 - Fournir l'accès aux équipements services publics, l'objectif 3 développer et
consolider les services au public, l'action 3.1 projet de revitalisation du quartier du Plaineau
de l'ORT

VU la délibération n° 2020-70 en date du 1^{er} juillet 2020 portant adoption du programme

VU la délibération n° 2020-93 du 30 septembre portant approbation du programme et son
enveloppe financière et donnant mission à l'ATD de préparer le dossier de consultation pour
un marché de maîtrise d'œuvre

VU la délibération N° 2021-05 du 27 janvier 2021 relative à la demande de dotations à l'investissement 2021 – DETR/DSIL - auprès des services de l'Etat pour un pôle multi-services « le bâti du Plaineau »

VU le courrier en date du 5 octobre 2020 de Madame la Préfète portant instruction des demandes de dotations d'investissement de l'Etat – exercice 2021 pour la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

CONSIDERANT la réponse en date du 4 octobre 2019 faite au courrier du 23 juillet 2019 de Madame la Préfète indiquant en déclaration de projet la réhabilitation du bâti du Plaineau sur l'exercice 2020-2021-2022

CONSIDERANT la volonté municipale de créer un pôle de revitalisation du quartier du Plaineau par la réalisation d'une opération de réhabilitation d'une ancienne friche industrielle d'un ensemble bâti de 3 491 m² acquise par la Commune en 2018 pour développer un projet de pôle de services comportant un centre technique municipal, une maison des associations caritatives pour les restos du cœur et le secours catholique, une maison des séniors, des logements d'urgence

CONSIDERANT l'avis rendu par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Charente

Considérant l'étude réalisée par l'Agence technique départementale 16 (ATD16) accompagnée de la note financière du programme estimé à 1 862 624 € HT (2 232 822 € TTC), ingénierie et travaux

CONSIDERANT le calendrier de l'opération : 2021 pour mener les études architecturales, la préparation du chantier et le gros œuvre en dernier trimestre 2021 pour la phase 1 puis au premier semestre 2022, la phase 2 du second œuvre.

CONSIDERANT la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de relance – Fonds Friche

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 27 VOIX POUR** :

- approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté ci-après:

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Acquisitions foncières	200 000	DETR/DSIL	931 312
Frais de notaires	2 693	(sans acquisitions foncières et frais de notaires)	
Total	202 693	Fonds Friche	761 480
Etudes pré-opérationnelles	8 800	(y compris acquisitions foncières et frais de notaires)	
Désamiantage	108 070	Commune	372 525
Travaux d'infrastructures	1 302 079	(sans acquisitions foncières et frais de notaires)	
Actualisation/révisions sur travaux	120 674		
Frais de maîtrise d'œuvre	298 549		
Communication opérationnelle	3 300		
Domage ouvrage	21 152		
Total	1 862 624		
TOTAL	2 065 317	TOTAL	2 065 317

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du fonds friche pour la réhabilitation d'une friche industrielle en pôle multiservices – Bâti du Plaineau.
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE